



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSP
Institut national
du service public

Rapport de la Présidente du jury du concours d'accès, en 2024, au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP

En préambule, le jury tient à remercier l'administration de l'Institut national du service public et en particulier le département de la diversité des talents, des concours et des évaluations, pour la qualité de l'organisation des épreuves et de l'accompagnement des travaux.

I – Le calendrier

Les épreuves d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'INSP se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- le choix du sujet d'admissibilité a eu lieu le 22 janvier 2024 ;
- l'épreuve d'admissibilité consistant en une composition en quatre heures sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale a eu lieu le 12 mars 2024;
- l'épreuve d'admission consistant en un entretien d'une durée de trente minutes avec les membres du jury ayant pour point de départ le dossier RAEP du candidat, s'est déroulée sur 3 journées du 22 au 24 mai 2024.

II – Statistiques d’ensemble de la sélection 2024

	Total des candidats	dont femmes		dont hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	51	20	39,2	31	60,8
Présents à l’épreuve d’admissibilité	41	17	41,5	24	58,5
Admissibles	24	10	41,7	14	58,3
Admis	18	7	38,9	11	61,1

Session	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrits	78	58	74	39	49	51
Présents à l’épreuve d’admissibilité	67	32	54	26	40	41
Admissibles	34	23	33	23	24	24
Admis	24	19	24	16	20	18

Le nombre de candidats inscrits et présents est resté stable entre 2023 (respectivement 49 et 40) et 2024 (respectivement 51 et 41). Ces chiffres sont supérieurs à ceux observés en 2022 (respectivement 39 et 26), mais inférieurs à ceux observés en 2021 (respectivement 74 et 54).

En 2024, 18 personnes - 7 femmes et 11 hommes - ont été admises, âgées de 31 à 48 ans (20 personnes en 2023).

	Admissibilité	Admission
Barre *	9 points	20 points
Note minimale (sans le 0) **	3/20	5/20
Note maximale	19/20	18/20
Moyenne (sans le 0)	9,33/20	11,71/20
Médiane	9/20	12/20

* Le dernier candidat admissible a obtenu la note de 9/20 ; le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10/20.

** La note de 0 a été attribuée aux copies blanches.

III – Retour du jury sur les épreuves

1. L'épreuve d'admissibilité

Le sujet de la composition choisi par le jury était « **Fractures françaises** ».

Ce thème d'actualité a intéressé les candidats. Cependant, le caractère large du sujet en a dérouté certains. Les bonnes copies se sont distinguées par leur propension à définir et interroger les termes du sujet, à problématiser, à argumenter et à mobiliser des exemples pertinents. L'analyse de l'ensemble des copies, de leurs atouts et de leurs lacunes, permet de dégager quelques conseils pour les candidats :

1. Maîtriser le temps : Dans plusieurs copies, faute de temps, les propositions sont escamotées, écrites avec précipitation ou brutalement interrompues. Certaines copies présentent des fautes d'étourderie ou d'accord préjudiciables, qui auraient pu être évitées par une relecture finale ;

2. Définir le sujet : Les termes du sujet doivent être préalablement définis et interrogés.

« **Fracture** », issu du terme latin « *fractura* » qui signifie « *éclat, fragment : fracture d'un membre* », relève à l'origine, du registre scientifique (médical, géologique) et désigne ce qui est cassé, rompu. Le terme est ensuite passé, au sens figuré, dans le registre social et économique : « *la fracture sociale* », thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 1995, désigne ainsi la scission entre les nantis et les exclus.

« **Fractures françaises** ». Pour interroger le sujet, les candidats pouvaient se demander :

- pourquoi le jury avait choisi précisément le terme fractures et pas un autre approchant, comme « blessures », « failles », « divisions » ou « tensions » ;
- pourquoi le pluriel était employé : le sujet n'est pas « la fracture sociale » ni « la fracture française », ce qui supposerait deux blocs distincts, voire antagonistes. De quelles parle-t-on et qui concernent-elles ? Les types de fractures étant nombreuses, il est souhaitable de les catégoriser et loisible pour le candidat de circonscrire le sujet, y compris dans le temps.
- pourquoi le sujet précise « françaises » et non pas « régionales » ou « européennes » ou « mondiales » par exemple. Ces fractures sont-elles spécifiquement françaises, si oui que

menacent-elles en particulier dans notre modèle politique et social ? Sont-elles plus nombreuses ici qu'ailleurs, aujourd'hui qu'hier ? Quelles sont les influences et éventuelles ingérences étrangères ?

- en quoi les fractures sont-elles différentes aujourd'hui, sont-elles plus dangereuses ou au contraire plus maîtrisées (grâce aux politiques sociales et territoriales par exemple) ? A quoi les fractures françaises s'opposent-elles : l'unité du pays, la cohésion du pays, le vivre-ensemble, le modèle républicain, la conduite du pays, la réussite et la compétitivité du pays...
- ces fractures apparaissent-elles durables, réparables et si oui comment ?

3. Enoncer une problématique et dérouler un plan qui permette de la traiter de façon dynamique et argumentée : l'écueil principal des copies a consisté à ne pas interroger le sujet (voir ci-dessus), puis à lister longuement des exemples de fractures tirés de l'actualité, sans en tirer d'enseignements ni de propositions pour les pouvoirs publics.

4. Soigner la forme. La clarté du plan, de la rédaction, l'aisance du style, la précision de la syntaxe constituent des éléments essentiels de la qualité d'une copie et des attendus pour la préparation des concours de la haute fonction publique. La graphie participe en outre de la lisibilité d'une copie. Une bonne articulation des idées et des paragraphes peut se suffire à elle-même : les numérotations et soulignages ne sont pas indispensables.

Les éléments de correction sur lesquels le jury avait choisi de s'appuyer pour évaluer la qualité des copies sont les suivants.

Deux exemples de définition du sujet

- Les fractures font référence aux divisions, aux clivages et tensions existant au sein de la société française, de nature sociale, économique, politique, culturelle et géographique, qui menacent l'unité du pays et l'exercice démocratique.
- Les fractures françaises recouvrent plusieurs aspects tels que les inégalités économiques entre les riches et les pauvres, les disparités régionales en termes de développement économique et d'accès aux services, les divisions politiques entre différentes idéologies ou partis, la défiance envers les dirigeants, les tensions sociales entre différentes communautés ethniques ou religieuses, mais aussi les écarts générationnels. Ces fractures ont une incidence directe sur le climat social du pays, sa compétitivité, son unité et son avenir et constituent donc un défi pour les dirigeants qui doivent conduire les politiques publiques et territoriales.

Exemples de problématiques envisageables

- Le modèle politique français peut-il se satisfaire de fortes inégalités et disparités ?
- Quel avenir pour le modèle républicain français dans une France divisée et composite ?
- Comment faire société en France aujourd'hui ?
- Est-il possible de gouverner non pas une France, mais des France ?

Exemple de plan

En fonction de la problématique choisie, le déroulé du plan pouvait comprendre :

1ère partie :

- une analyse de ce qui fait l'unité et la vitalité d'un pays : territoire, langue, culture, religion (ou laïcité), politique, économie, cohésion sociale...
- une réflexion sur les spécificités du modèle français, de son histoire (une démocratie née avec la Révolution, ayant mis fin à un système de classes et portant « *la passion de l'égalité* » selon les mots d'Alexis de Tocqueville, une République une et indivisible, un système centralisé, unificateur (ex. : face aux régionalismes) et planificateur ayant évolué vers davantage de décentralisation et de différenciation ; l'héritage religieux, des Lumières, de la tradition d'accueil et de tolérance, la laïcité...).
- une analyse des fractures du passé, ayant menacé la cohésion du pays et de la société : guerres de religion, révolutions (1789, 1830, 1848), guerres et atteintes à l'intégrité territoriale, occupations, mutations économiques profondes (industrialisation, mondialisation, désindustrialisation), révoltes sociales (ex. : Chouans, Commune de Paris, luttes ouvrières, Mai 68...), divisions de l'opinion publique (ex. : affaire Dreyfus, guerre d'Algérie, abolissement de la peine de mort, légalisation de l'IVG, débats sur l'unité nationale, la laïcité...)
- une étude des évolutions récentes ayant fragilisé le lien social (sécularisation, exode rural, individualisme, mondialisation, consumérisme, extinction des creusets de mixité qu'étaient le service militaire, les MJC, les colonies de vacances...) et une appréciation de la relation entre le peuple et les élites.

2e partie :

- une qualification, une catégorisation des fractures françaises contemporaines, une analyse de leur dynamique (ex. : accroissement des inégalités, ségrégation spatiale et scolaire, fracture culturelle et numérique, abstentionnisme, communautarisme...) et de leurs manifestations. Des exemples de clivages et de soulèvements peuvent être convoqués pour être développés (pas seulement listés) : le « non » à la constitution européenne, l'évolution du vote contestataire, les bonnets rouges, les gilets jaunes, les ZAD, les manifestations contre le mariage pour tous et le nouveau régime de retraites, l'affaire Nahel... Une mise en perspective de ces fractures est nécessaire : ce qu'elles ont de spécifique ici et maintenant, ce qu'on retrouve ailleurs, les échos et influences.
- une appréciation de ce que ces fractures menacent et fragilisent spécifiquement en France.
- une réflexion sur l'attitude et le rôle des dirigeants contemporains face à ces fractures ainsi que des propositions aux dirigeants sur la manière de soigner ces fractures : prévenir, guérir ou permettre de vivre avec...

Quelques références utiles

Contemporaines

L'historien et sociologue **Marcel Gauchet** est le père de l'expression « fracture sociale ». Cette dernière est reprise par le sociologue **Emmanuel Todd**, dans l'article « *Aux origines du malaise politique français* » (*Le Débat*, 1995) qui analyse le malaise politique depuis 1981, le « *désarroi populaire* », et la confusion des élites politiques et journalistiques adhérant à une vision fautive de la structure sociale, qui empêche la représentation politique des conflits d'intérêts et de classes traversant la société française. Cette réflexion a inspiré le thème de la campagne présidentielle de **Jacques Chirac** en 1995, la « **fracture sociale** » : « *Le peuple a perdu confiance. Son désarroi l'incite à la résignation ; il risque de l'inciter à la colère. Tous les indicateurs en révèlent des symptômes, mais aucune thérapie n'est prescrite parce que trop de responsables raisonnent sur des chiffres, pas sur des hommes. Or les chiffres en eux-mêmes n'expriment pas la gravité de la fracture sociale qui menace – je pèse mes mots – l'unité nationale.* »

« Fractures françaises » est le titre d'une **enquête** statistique qui mesure les valeurs des Français ainsi que les rapports de force politiques chaque année depuis dix ans, réalisée par Ipsos-Sopra Steria pour *Le Monde*, la Fondation Jean Jaurès, le Cevipof et l'Institut Montaigne. La dernière, datée d'octobre 2023, offre le tableau préoccupant d'une société à l'humeur sombre.

« Fractures françaises » est aussi le titre d'un ouvrage du géographe **Christophe Guilluy** (*Fractures françaises*, François Bourin éditeur, 2010, réed. « Champs » Flammarion, 2019). Il ressort de ce portrait « *une France minée par un séparatisme social et culturel* » et « *une crise profonde du vivre-ensemble* », de par la pression de la mondialisation qui élargit les fractures sociales et culturelles, et risquent de faire éclater le modèle républicain, malgré le déni de la classe politique.

Le statisticien **Jérôme Fourquet** a développé le concept de « France archipel » dans *L'Archipel français : une nation multiple et divisée* (Seuil, 2019) et analysé ses fractures économiques, sociales, culturelles et les dynamiques de vote dans *La France d'après, Tableau politique* (Seuil, 2023).

L'historien et sociologue **Pierre Rosanvallon** élabore dans *La Société des égaux* (Le Seuil, 2011) une philosophie de l'égalité comme relation sociale et principe de solidarité, nécessaire à la vitalité de la démocratie en France. L'ouvrage collectif, *Refaire société* (Le Seuil 2011), qu'il a préfacé, fait le constat du délitement du lien social et de la défiance face aux institutions et propose des pistes pour en sortir. *Le Parlement des invisibles* (manifeste pour « raconter la vie », Le Seuil 2014), décrit le sentiment d'abandon d'une partie de Français et suggère une méthode pour que les dirigeants puissent les écouter et prendre en compte leurs réalités.

Dans le dernier *L'Avènement de la démocratie* (volume IV, *Le Nouveau Monde*, Gallimard, 2017), **Marcel Gauchet** montre que la « dominance néolibérale » est un phénomène total, aux déclinaisons juridiques, sociologiques, médiatiques, anthropologiques. Dans la « société des individus », ceux-ci s'arc-boutent sur leurs droits et intérêts ; ils sont à la fois ultra-connectés et séparés, sans médiation collective. Perte de repères et d'horizon communs forment le « malaise » de ce « nouveau monde ».

Pour l'économiste **Thomas Piketty**, « la question de l'inégalité et de la redistribution est au cœur du conflit politique » (*L'Économie des inégalités*, La Découverte, 2015, p. 3). D'un côté, les libéraux de droite sont convaincus que le développement économique et l'amélioration du sort des citoyens s'autorégule grâce aux forces du marché, de l'individu et de la croissance de la productivité. De l'autre, la gauche ne peut imaginer que le système capitaliste, producteur d'inégalité et de pauvreté, puisse évoluer vers plus d'équité sans luttes sociales et politiques et intervention de l'État. Mais s'il est selon lui une notion qui fait globalement de nos jours consensus, c'est bien la nécessité de tendre vers une

meilleure justice sociale. Une justice sociale théorisée, entre autres, par le principe du « *maximin* » : une société juste doit maximiser des opportunités et des conditions de vie minimales offertes par le système social.

Classiques

Parmi les références classiques, il pouvait être utile de convoquer, parmi les philosophes, les théoriciens du contrat social (**Rousseau, Locke, Hobbes...**), les théoriciens de l'Etat (**Hegel, Nietzsche...**), les théoriciens de l'égalité ou de la justice sociale (**Alexis de Tocqueville, Karl Marx, Proudhon, John Rawls...**), les théoriciens libéraux (**Montesquieu, John Locke, Adam Smith...**)

Les candidats pouvaient également évoquer les œuvres de romanciers sociaux (Hugo, Balzac, Zola, Dickens au XIXe siècle, Michel Houellebecq, Olivier Adam, Nicolas Matthieu au XXIe siècle), de réalisateurs sociaux (Ken Loach, Michael Moore, Laurent Cantet, Robert Guédiguian, Eric Toledano et Olivier Nakache, Gustave Kervern...), certaines séries (*Baron noir, La Fièvre...*).

→ [Lien vers la meilleure copie](#)

2. L'épreuve d'admission

Une appréciation du potentiel des candidats

Dans le prolongement des sessions précédentes, le jury a examiné les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) puis évalué les auditions au regard de critères de sélection lui permettant d'apprécier le **potentiel des candidats** :

- à réussir un concours de la haute fonction publique au terme d'une année de préparation de nature à renforcer leur culture administrative, technique et leurs réflexes méthodologiques ;
- à assumer, à l'issue de la scolarité dans une grande école de service public telle que l'INSP, des responsabilités dans la sphère publique en étant en mesure de comprendre la complexité des enjeux et des interactions et en ayant à cœur de répondre aux besoins concrets des usagers.

Se sont ainsi distingués les candidats :

- dotés d'une vision stratégique et d'une compréhension des enjeux de terrain, de transformation et d'innovation ;
- sachant faire preuve de sens politique et d'une certaine maîtrise de la complexité ;
- apparaissant en mesure de guider une équipe en privilégiant l'écoute et le dialogue ;
- à même de prendre en compte les attentes des usagers, de décider, de mettre en œuvre des projets concrets et d'en mesurer l'impact ;
- capables de sincérité, de doute, de remise en question ;
- dotés d'un rapport sain à l'autorité et d'une réflexion éthique ;
- sachant faire preuve de courage et d'intelligence relationnelle et situationnelle.

5 excellents candidats ont été valorisés, avec des notes d'oral d'admission allant de 16 à 18/20.

Une interrogation sur les leçons tirées de l'expérience

Au stade de l'**examen des dossiers de RAEP**, ont été appréciés la clarté, la concision, le caractère concret et illustré des propos. Afin qu'une expérience puisse être bien comprise du jury, les sigles sont à expliciter, le jargon technique et les longs développements abstraits à éviter. Plutôt que de dresser une liste de tâches de façon exhaustive, il s'agit de les sélectionner et de les relier entre elles au regard des enjeux, puis de donner à voir des exemples de réalisations ou des résultats.

Lors des **entretiens**, le jury a tout d'abord veillé à l'articulation et à la **cohérence** entre les expériences telle que relatées dans les dossiers de RAEP et la manière dont les candidats étaient capables d'en parler à l'oral : idéalement claire, argumentée, honnête, vivante, connectée aux enjeux actuels du service public. Le plus souvent, la cohérence entre le dossier et la présentation orale était effective. Les entretiens ont alors permis aux candidats de partager avec le jury de façon incarnée ce qu'ils avaient appris de leurs expériences ainsi que leur évolution professionnelle et personnelle. Certains candidats ont su bien mieux valoriser le fruit de leur expérience et leur envie de servir l'Etat à l'oral qu'à l'écrit. D'autres fois, certains candidats ne sont pas vraiment parvenus à valoriser à l'oral l'expérience pourtant riche relatée dans le dossier de RAEP : parfois en restant à une approche descriptive et « à plat » des tâches, parfois en ne sachant pas restituer la dimension humaine d'un projet, parfois en n'arrivant pas à tirer des leçons des difficultés rencontrées, parfois en montrant une absence de réflexion sur les enjeux et l'impact de leur activité pour l'Etat et pour les citoyens. Dans de rares cas, des dissonances entre le dossier et le récit oral sont apparues, semant le doute dans l'esprit du jury sur la sincérité et les valeurs du candidat.

Une attention particulière portée à la motivation et au projet des candidats

Le jury a été particulièrement attentif aux motifs invoqués par les candidats pour se réorienter vers le service public ainsi qu'à la présentation de leurs **motivations** et de leur **projet professionnel**. En effet, la préparation d'un concours tel que celui de l'INSP et un changement de carrière constituent des choix lourds et exigeants pour l'individu comme pour son entourage.

Ont été valorisés les candidats qui en étaient conscients, qui mesuraient le chemin et le travail à accomplir, qui montraient avoir réfléchi aux gains et aux pertes potentiels, qui s'étaient renseignés sur les carrières accessibles après l'INSP et sur ce qui pourrait leur convenir.

Ont été également distingués les candidats capables d'exposer avec sincérité les raisons, professionnelles comme personnelles, pour lesquelles ils envisageaient de quitter leur métier et/ou leur entreprise/ association/ institution pour rejoindre la fonction publique de l'Etat, ainsi que leur réflexion sur leur possible valeur ajoutée dans ce nouvel environnement et leur envie palpable de servir concrètement leur pays.

A ce stade, le jury ne sélectionne bien sûr pas des spécialistes de l'action publique, cependant un minimum de curiosité pour l'actualité est requise pour ceux qui envisagent de préparer le concours de l'INSP.

Si le jury n'exige pas des candidats que, en amont d'une année très complète de préparation au concours, ceux-ci aient déjà un projet professionnel précis et robuste, il convient de s'être un minimum renseigné sur les métiers accessibles à l'issue de l'INSP. Le caractère très court ou déconnecté des réalités des carrières publiques de certaines réponses ne peut qu'interroger le jury sur la motivation profonde des candidats, sur leur capacité à s'épanouir dans le service public et à répondre à ses exigences. Cela a pu justifier des notes basses à l'oral. Ainsi, la seule invocation de l'intérêt général ou du prestige de l'Institut justifie difficilement une réorientation d'ampleur. De même, un candidat qui a occupé de très hautes responsabilités ou qui a acquis une reconnaissance d'expert dans le privé ou encore qui a un projet professionnel de niche doit être conscient qu'à la sortie de l'INSP il sera amené à occuper des postes de responsable de proximité, parfois éloignés de son domaine d'expertise, du moins dans un premier temps.

Au stade de l'examen des dossiers RAEP comme à celui des entretiens, le jury a accueilli les profils très divers de la session 2024 dans un esprit de rencontre et d'ouverture, sans idée préconçue. En effet, il n'y a pas de « profil type » ni de « personnalité type » recherché. C'est vraiment la propension des candidats à présenter avec humanité, profondeur de vue et pragmatisme leur **perception des attentes des citoyens et des enjeux du service public**, leur **expérience**, les **compétences** acquises au fil de leurs

parcours très différents et surtout la façon dont ils envisagent de mobiliser utilement et avec réalisme cette conscience et ces compétences au profit de l'Etat, qui a convaincu le jury.

Gaëlle Fierville
Présidente du jury